

L'ex-évêque orthodoxe de Nice condamné pour pédophilie

Evêque orthodoxe de Nice de 1991 à 2001, Mgr Paul a été reconnu coupable de pédophilie hier à Aix-en-Provence. Condamné par la cour d'appel à deux ans de prison avec sursis, le prélat de 63 ans devra verser 6 000 euros de dommages et intérêts à sa victime, un jeune Anglais âgé de 11 ans à l'époque des faits. Depuis le début de l'enquête, l'ecclésiastique de nationalité britannique clame son inno-

cence. Il nie avoir agressé sexuellement un ex-enfant de chœur à qui il donna le bain chez sa grand-mère en Angleterre avant de l'inviter à venir passer à Nice les fêtes de Noël 1999. M^{gr} Paul, de son vrai nom Paul Alderson, admet que son attitude prêta à équivoque. Mais il réfute tout « geste impur » à l'encontre du mineur. Un orphelin dont les parents sont morts du sida et qui a connu ultérieurement

quelques problèmes de petite délinquance. En première instance l'an dernier à Nice, et en l'absence du jeune plaignant alors incarcéré en Angleterre, M^{gr} Paul fut relaxé, c'est-à-dire blanchi de tout soupçon. Au procès en appel, le 7 mars dernier, son accusateur avait recouvré la liberté. Et il a voyagé jusqu'à Aix pour apporter un témoignage qui a visiblement interpellé les magistrats. « *Je cherchais quelqu'un pouvant me*

tendre la main et m'aider » a lancé à la barre l'orphelin, en fixant le prélat d'un regard chargé de haine. « *M^{gr} Paul s'est présenté à moi comme Dieu. Avec ce qu'il m'a fait, je n'ai plus foi en personne* » (voir nos éditions du 8 mars 2006).

Le pourvoi en cassation d'un « homme brisé »

Cette fois-ci, le jeune métis a été entendu. « *Après la recon-*

naissance de la culpabilité de l'évêque, il va pouvoir se reconstruire et repartir sur de nouvelles bases » se réjouit son avocate, M^e Marie-Pierre Lazard. « *Le quantum de la peine importe peu. Agé, le prélat souffre de la maladie de Parkinson. Il paraît logique de ne pas lui infliger de la prison ferme* ». « *M^{gr} Paul* » déplore son défenseur « *est un homme brisé* ». « *Je regrette* » poursuit M^e Eric Borghini « *que la cour ait privilégié*

la parole d'un jeune repris de justice à celle d'un ecclésiastique à la vie sans tache. Et je suis surpris de l'extrême douceur de la sanction infligée à un homme censé avoir commis de tels faits ». Retiré depuis 2002 dans un monastère de la Drôme, l'évêque va former un pourvoi en cassation. Sans ignorer que les chances de succès de cet ultime recours sont statistiquement faibles.

JEAN-PAUL FRONZES